

ARTICLE 1^{er} - ACCEPTATION DE COMMANDE

L'acceptation de nos devis emporte accord sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui régiront seules nos ventes à l'exclusion des conditions générales d'achat de l'acheteur.

ARTICLE 2 - CONFIRMATION DE COMMANDE

Les modalités tarifaires, les conditions de paiement et d'une manière générale, toutes les obligations découlant d'un contrat ou d'une prise de commande sont soumises à l'approbation de la SA MAGNETA. En cas de désaccord, il appartient à la SA MAGNETA d'en informer le client, par tout moyen, dans les 72 heures qui suivent la date de réception mentionnée de la commande.

ARTICLE 3 - DELAI DE LIVRAISON ET D'INTERVENTION DE MAINTENANCE

Les délais de livraison ou d'intervention ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit au client d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

ARTICLE 4 - LIVRAISON

Toutes nos marchandises sont vendues réputées prises en notre magasin. Elles voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix du transport. Il est recommandé de ne pas accepter un colis sans réserve auprès du transporteur avant d'en avoir vérifié le contenu. En cas de dommage (avaries ou manquants), le client devra inscrire sur les documents de transport des réserves claires, précises et complètes et confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception avec copie à la SA MAGNETA dans les trois jours de la réception, conformément à l'article 105 du Code de Commerce.

ARTICLE 5 - PRIX DE VENTE

Nos marchandises sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande. Les prix servant de base à nos facturations sont des prix unitaires, nets et hors taxes. Ils s'entendent départ de notre magasin, tous frais d'emballage, de transport, de mise en service, tous droits et taxes sont à la charge de l'acheteur.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables avec un acompte de 30 % à la commande et le solde par chèque à réception de facture, sous réserve d'acceptation par notre assureur crédit. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Conformément à la loi LME du 4 août 2008, des pénalités de retard seront demandées pour tout paiement effectué au-delà de la date d'échéance indiquée sur la facture, par application d'un taux égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Toute commande inférieure à 250 euros net, hors taxes, est payable d'avance. En tout état de cause, le non-paiement d'une facture à son échéance autorise la SA MAGNETA à suspendre toute nouvelle livraison et/ou intervention ainsi que le service après-vente. Le client s'interdit de prendre motif d'une réclamation contre le vendeur pour différer son règlement d'une échéance en tout ou partie.

ARTICLE 7 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à nos fournitures ou nos prestations doit nous parvenir dans les 8 jours de la livraison ou de l'intervention, pour être recevable.

Toute réclamation relative à l'exécution de nos contrats de services doit nous parvenir au plus tard 1 mois avant leur date d'échéance pour être prise en considération. Le retard dans l'exécution des visites périodiques prévues dans nos contrats ne permet en aucun cas la prétention à remboursement ou à indemnisation du ou d'une partie du montant du contrat. En contre partie la SA MAGNETA s'engage à effectuer en dehors de la période concernée, la ou les visites non effectuées, à condition toutefois que la réclamation soit parvenue au moins 1 mois avant la date d'échéance du contrat. Aucune réclamation concernant nos factures ne sera admise 15 jours après leur envoi.

ARTICLE 8 - RÉPARATIONS – SAV, CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE ET PROCÉDURE

En dehors de nos contrats d'entretien ou de service, la SA MAGNETA ne peut en aucun cas prêter du matériel au client, qui ne peut donc se prévaloir d'aucun préjudice s'il n'a pas souscrit un contrat de prestations.

Notre intervention représente un coût minimal forfaitaire de 88 euros, hors taxes, sauf prise en charge au titre de la garantie, incluant les frais de réexpédition. Un devis sera obligatoirement soumis à l'accord du client, qui devra nous être retourné par télécopie avec signature de la personne habilitée et le cachet commercial. En cas de refus de devis ou de non réponse de la part du client sous 2 mois, le matériel restera à la disposition du client à notre magasin et sera restitué contre le paiement d'une facture forfaitaire de 88 euros, hors taxes, pour frais technique et administratifs. Passé le délai de 12 mois le matériel sera considéré comme abandonné et il sera détruit.

ARTICLE 9 - GARANTIE

Sauf stipulation contraire sur nos factures, nos matériels et accessoires sont vendus sans aucune autre garantie que celle définie par le Code civil. Toutefois une garantie contractuelle peut être étendue jusqu'à 3 ans à compter de la date d'expédition. La garantie s'entend pièce et main d'œuvre, retour en atelier, les frais de déplacement ou d'expédition seront toujours à la charge du client. La garantie ne s'applique pas sur les accessoires et consommables, notamment les batteries et elle dépend également des conditions des fabricants.

Cette garantie ne jouera pas en cas d'accident, de mauvaise utilisation, de casse ou vandalisme de l'utilisateur, si l'alimentation subissait des coupures de longue ou courte durée, les réseaux électriques étaient défectueux ou parasitaires et pour toute installation anormale des appareils ; sont exclus également les effets de la foudre, ses effets secondaires ainsi que les inondations. Il appartient donc à l'acheteur de souscrire une assurance couvrant ces risques. Cette garantie est limitée à l'échange de pièces reconnues défectueuses par le vendeur. Le vendeur ne pourra être requis que pendant son horaire de travail: du lundi au vendredi sauf jours fériés et période de congés annuels. Le vendeur aura libre accès aux appareils pour assurer son service et dégage sa responsabilité pour tout empêchement dû à des circonstances indépendantes de sa volonté. Toute intervention effectuée en dehors de l'horaire de travail du vendeur ou qui sortirait du cadre de la garantie sera facturée au tarif en vigueur.

La SA MAGNETA n'est pas responsable des dommages de toute nature (corporels, matériels, immatériels) qui pourraient découler de manière directe ou indirecte d'un mauvais fonctionnement ou d'une panne des produits. En conséquence, l'acheteur s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant l'ensemble de ces risques et obtenir de l'assureur renonciation à recours contre la SA MAGNETA.

ARTICLE 10 - RESERVE DE PROPRIETE - LOI DU 12 MAI 1980

Les matériels et les fournitures vendus restent notre entière propriété jusqu'à leur règlement complet et définitif. Dans le cas où le matériel et les fournitures achetés par le client sont revendus, et tant qu'ils n'ont pas été payés à la SA MAGNETA, l'acheteur s'engage à informer son client des conditions de la présente clause pesant sur ceux-ci ainsi que du droit que se réserve notre société de revendiquer entre ses mains soit les biens livrés, soit le prix de ces derniers. Le client assume à compter de la livraison les risques de perte ou de détérioration de ces biens ainsi que sa responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner. En cas de non-paiement d'une seule échéance, la restitution des marchandises livrées pourra être réclamée par le vendeur et cette revendication pourra être faite par tous les moyens.

ARTICLE 11 - CLAUSE RÉGULATOIRE

La SA MAGNETA se réserve le droit de procéder à la résolution du contrat après une mise en demeure avec accusé de réception resté en tout ou partie sans effet après un délai de 8 jours, au cas d'inexécution par l'acheteur d'une quelconque de ses obligations. Les marchandises éventuellement livrées devront nous être restituées à première demande écrite de notre société, au frais, risques et périls de l'acheteur qui s'y oblige.

ARTICLE 12 - RETOUR

Nous n'acceptons aucun retour de marchandise sans accord préalable écrit et discrétionnaire de la Direction. Les retours non autorisés ne peuvent en aucune manière retarder le paiement de nos factures à l'échéance convenue. Sauf erreur de notre part, les matériels, les fournitures et les pièces détachées ne pourront ni être repris ni être échangés.

ARTICLE 13 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

En application de la loi du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir la communication des informations vous concernant et le cas échéant leurs rectifications, en vous adressant par LRAR au siège social de la société.

ARTICLE 14 - ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

L'élection de domicile est faite par la SA MAGNETA à son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou de paiement du prix, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions ci-dessus indiquées et pour tout litige qui ne trouverait pas une solution amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents, nonobstant toute clause contraire.